

# **SOINS PALLIATIFS**

## **Objectif de la mesure**

Offrir un ensemble complet et personnalisé de soins aux patients pour le contrôle de la douleur et d'autres symptômes.

Offrir des réponses adéquates aux différents besoins du patient incurable et de sa famille.

## **Bénéficiaires**

Patients dont la maladie sous-jacente, définie comme incurable, en phase avancée et symptomatique, ne répond plus aux traitements spécifiques.

## **Type et caractéristiques de l'aide**

Les soins palliatifs sont un modèle de soins complets et personnalisés qui offre, avec le contrôle de la douleur et des autres symptômes, des réponses adéquates aux différents besoins du patient incurable et de sa famille. Ils sont assurés par des équipes spécifiques composées de médecins et d'infirmiers experts en soins palliatifs, d'acteurs socio-sanitaires mais aussi de psychologues, kinésithérapeutes, assistants spirituels, bénévoles et autres acteurs en fonction des besoins. La prise en charge du patient comprend également la fourniture de médicaments, de protections et de tout ce qui est nécessaire pour les soins à domicile, comme prévu et spécifié dans la réglementation régionale. Ces soins sont garantis à domicile, en RSA, à l'hospice et à l'hôpital selon les besoins et le choix du patient.

Ces interventions relèvent entièrement de la responsabilité du Service national de santé.

## **Modalité d'accès**

Il existe deux manières d'accéder au service :

- la première est réalisée par le médecin/praticien de santé qui a en charge le patient (médecin généraliste, médecin hospitalier, médecin spécialiste) qui déclare au réseau local de soins palliatifs en remplissant le formulaire « Demande de déclaration de prise en charge en soins palliatifs » téléchargeable sur le site de l'ATS Insubria sous la rubrique « Services - Soins palliatifs » ;
- la seconde est réalisée par l'utilisateur, le membre de sa famille/aidant ou les services sociaux municipaux en effectuant les 5 étapes suivantes :
  1. accéder au site Internet de l'ATS Insubria sous la rubrique « Services - soins palliatifs » et choisir le prestataire dans la liste appropriée ;
  2. télécharger et remplir le formulaire « Demande de déclaration de prise en charge en soins palliatifs » ;

3. lire le formulaire intitulé « Informations sur le traitement des données » publié sur le site Internet du prestataire ;
4. télécharger et remplir le formulaire « Consentement au traitement des données » joint au document ;
5. remettre les formulaires complets au prestataire choisi selon la manière prescrite par celui-ci ;
6. le prestataire choisi procède à la vérification des critères d'éligibilité et à l'évaluation multidimensionnelle des besoins sur la base d'outils validés et partagés.

## **Informations et contacts**

Plus d'informations sur le lien suivant [\\_link: ATS Insubria](#)